

10/10/2023

RISQUE AMIANTE

Personnel non intervenant

Formateur :

La formation est dispensée par un formateur ayant les compétences pédagogiques et techniques en prévention des risques en entreprise.

Durée, lieu et nombre de stagiaires :

- 14h00 de face à face pédagogique soit 2 jours de formation.
- Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans nos locaux (en inter-entreprise).
- Groupe de 4 à 10 stagiaires.

Public et prérequis :

Personnel administratif, non intervenant, assistant(e) technique.



Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Etre sensibilisé aux risques liés à l'amiante.
- Connaître la réglementation relative à l'amiante.
- D'exploiter un rapport de repérage et de gérer les dossiers administratifs.

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise. Méthodologie active favorisant la participation du groupe. Tour de table et discussions sur les problèmes rencontrés lors de l'exercice des fonctions des stagiaires.

Moyens pédagogiques :

- Support par vidéo projecteur.
- Supports de formation numériques et traditionnels (remise d'une documentation à chaque stagiaire et de supports types - clé USB).
- Documents d'information (Etudes, statistiques, documents INRS...)
- QCM de validation de la partie théorique.
- Echange de réalités et de pratiques entre les stagiaires.

Validation de la formation :

La validation des connaissances et savoirs faire de l'apprenant permet :

- d'évaluer ses savoirs ;
- d'évaluer sa capacité à appliquer les prescriptions de sécurité dans son environnement de travail.

La formation est à renouveler autant de fois que nécessaire.

Maintien et actualisation des compétences :

D'une durée de 14 heures (2 jours).

Avis après formation :

A l'issue de la formation, une attestation de fin de stage mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera délivrée.

10/10/2023

Programme :

1 - Généralités

- Connaissance de l'amiante
- Historique de l'utilisation de l'amiante
- Caractéristiques physico-chimiques intéressantes
- Les 3 variétés minéralogiques utilisées
- La toxicité de l'amiante
- Les différentes formes de l'amiante
- Localisation privilégiée de l'amiante

2 - Réglementation

- La réglementation européenne
- La réglementation française
- Les dossiers administratifs

3 – Valeurs limites de concentration dans l'air

- Pour les populations
- Pour les travailleurs

4 – Les modalités du contrôle

- Prélèvements
- Méthodologie d'analyse
- Organismes agréés

5 – Le diagnostique de présence d'amiante

- Démarche générale
- Technicien et contrôleur compétents
- Laboratoire agréé
- Travaux
- Mesures conservatoires
- Contrôle après travaux
- Démarche supplémentaire
- Travaux de démolition
- Traitement des déchets
- Visite anticipée avant modification de l'ouvrage
- Dossier technique
- Dossier technique amiante
- Fiche récapitulative
- Sanctions

6 – Opérations pouvant libérer des fibres d'amiante

- Travaux sur un flocage ou calorifugeage
- Travaux sur divers matériaux contenant de l'amiante
- Travaux de manipulations d'amiante tissé ou tressé
- Travaux sur des éléments en amiante-ciment
- Travaux divers impliquant le stockage et la manipulation d'amiante

7 – Recherche du danger

- Démarche de recherche de danger

8 – Mesures de prévention

- Mesures de suppression du risque
- Mesures générales de protection
- Equipements de protection individuelle

10/10/2023

9 – Eléments d'analyse du risque

10 – Choix des solutions de prévention

- Mesures et solutions pour les postes de 1^{er} niveau d'exposition
- Mesures et solutions pour les postes de 2^{ème} niveau d'exposition
- Mesures et solutions pour les postes de 3^{ème} niveau d'exposition

Test de validation des connaissances

Exercices pratiques

Accessibilité aux personnes handicapées :

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des publics en situation de handicap, nous louons des locaux répondant aux exigences d'accessibilité de personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter afin d'adapter la prestation en fonction du handicap du bénéficiaire. Pour cela, nous pouvons contacter le réseau de partenaires, experts, acteurs du champ du handicap.

Les modalités et délais d'accès :

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de sa direction.

Immédiatement.

Les modalités d'évaluation :

Evaluation à chaud en fin de stage portant sur le déroulement et les acquis de la formation, questionnaire de satisfaction envoyé à froid au client, formulaire de plainte et réclamation à disposition.

Tarifs :

Prix inter entreprises : 490,00 € net de taxes.

Prix intra entreprise : Nous consulter.